

**Réforme territoriale :
Communiqué de la section
SNAC-FSU de la
DRAC Languedoc-Roussillon**



Le 8 octobre 2015

Les représentants du personnel des DRAC Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées dénoncent les réformes territoriales en cours, tant sur le fond que sur la forme.

Ces réformes, initiées sans consultation préalable des citoyens, des élus locaux et des instances représentatives des personnels, sont un véritable déni de démocratie.

Depuis ce printemps, et malgré des demandes sans cesse réitérées, les directions régionales des affaires culturelles, sous l'égide des préfets "préfigurateurs", refusent tout dialogue social. Un exemple ; les Comités techniques de fin juin à Toulouse et Montpellier, dont l'objet était la présentation des "macro-organigrammes", n'ont été qu'une mascarade. En effet, **des versions différentes des documents présentés lors de ces instances ont été envoyées aux services ministériels** par la direction, et ce dès le lendemain.

La situation s'est encore aggravée depuis début septembre. Alors que le mois de septembre était consacré à d'inquiétantes tergiversations, essentiellement liées à l'avenir des directeurs et chefs de services, la **direction a conforté son attitude méprisante.**

Alors que des versions définitives des "schémas d'organisation" (nouvelle appellation des macro-organigrammes), amendées et soi-disant validées en interministériels, n'avaient toujours pas été présentées aux représentants du personnel, les directeurs annonçaient **un calendrier surréaliste** pour octobre et novembre :

- **Comité technique conjoint (LR/MP) le 30 septembre**, consacré à la présentation du schéma d'organisation toujours provisoire (dans l'attente d'arbitrages mi-octobre) et au lancement du travail du comité de pilotage chargé de l'élaboration des micro-organigrammes (c'est-à-dire la précision de la future organisation, service par service, agent par agent).
- **Lancement d'une "étude d'impact RH" pour un rendu le 15 octobre** : cette étude ayant pour objet de préparer l'accompagnement des agents touchés par la réorganisation des services, et l'impact du nouvel organigramme (qui ne sera finalisé que fin octobre...) sur les agents concernés.
- **Mise en place d'un comité de pilotage chargé d'élaborer les "micro-organigrammes"** service par service, comité devant se réunir une fois par semaine entre le 2 octobre et le 22 octobre.
- **Transmission, autour du 15 octobre et pour avis, des micro-organigrammes** au préfet "préfigurateur" et au secrétariat général du MCC, **donc avant la fin du travail du comité de pilotage !**

- **Finalisation et envoi des "micro-organigrammes" fin octobre** : après retour des prescriptions du préfet, et rendu des arbitrages sur le nombre de directeurs adjoints, entre autres.
- **Examen des "micro-organigrammes" par les instances représentatives (CT et CHSCT) en novembre**, alors que ceux-ci auront déjà été arrêtés...
- **Fusion des services entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2018**, selon des scénarios non précisés, mais variables selon les services.

Le 30 septembre, lors du Comité technique "conjoint" (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), les représentants du personnel, réunis en **intersyndicale (CGT Culture, SNAC-FSU, Sud Culture)**, ont fait connaître les **revendications suivantes**:

- **les instances (CT et CHSCT) sont régies par des règles non dérogatoires qui sont bafouées depuis 4 mois, les représentants du personnel refuseront désormais de siéger tant que les directions ne respecteront pas ces règles.**
- **les instances (CT et CHSCT) ne sont pas des chambres d'enregistrement.** Les représentants exigent donc que ces instances soient convoquées non pas en novembre, mais avant la finalisation des micro-organigrammes, soit avant fin octobre, si le calendrier ne devait pas évoluer.
- **les représentants exigent la liste des postes, et donc des agents, que la direction considère comme "impactés" par des modifications fonctionnelles**, afin d'une part de pouvoir, dans le cadre de réunions préparatoires au CHSCT, la discuter et l'amender, et d'autre part, de pouvoir assister les agents concernés. **Les représentants du personnel exigent également que soient rédigées des fiches de poste pour tous les agents touchés par les réorganisations liées à cette fusion.**
- **les représentants du personnel demandent que soit mise en place une équipe de direction plus resserrée en nombre de directeurs et de chefs de pôle que celle imaginée par le DRAC préfigurateur (qui escompte pas moins de 3 directeurs adjoints) ; une organisation simplifiée, efficace et compréhensible est nécessaire.**
- **concernant le déploiement en STAP de nouveaux "conseillers à l'action culturelle", aux missions encore non définies, les représentants demandent que soient mise en place une expérimentation d'un an, sur un seul département. A son terme, cette mission fera l'objet d'une évaluation contradictoire permettant de tirer les conclusions de l'expérience (précision des missions, évaluation des moyens nécessaires...)**
- **En raison de la dimension de la nouvelle entité régionale, il est nécessaire que les deux sites de Montpellier et Toulouse continuent d'offrir aux publics et partenaires la totalité des missions de la DRAC. Les représentants du personnel ont donc exigé que soit inscrit au procès verbal du CT un engagement formel de M. Roesh (chargé de mission du préfet "préfigurateur"), engagement selon lequel ne sera jamais demandé de spécialisation de chacun des deux sites.**

En l'absence d'accord sur ces points, les représentants du personnel de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées refuseront de siéger aux CT et CHSCT de l'automne 2015.